



Communiqué de presse

Un soutien de 100 millions en faveur de l'économie salué

Fribourg, le 8 mai 2020

Le Conseil d'Etat a annoncé ce matin une extension de son soutien ainsi qu'un plan de relance pour l'économie à hauteur de 50 millions. Ainsi, un total de 100 millions de francs sont alloués par le canton pour venir en aide aux entreprises fribourgeoises. Satisfaite de ce train de mesures supplémentaires, l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) salue cette nouvelle annonce tout en rappelant que les moyens devront être augmentés pour faire face à l'ampleur de la crise économique.

Ce matin, le gouvernement fribourgeois a débloqué 50 millions de francs supplémentaires venant compléter un premier soutien du même montant. Cette enveloppe contribuera à la mise en place d'un plan de relance afin d'accompagner l'économie fribourgeoise dans son redémarrage progressif. Elle répond ainsi aux nombreux appels lancés par les différentes organisations économiques cantonales. Cette mesure intervient après une première phase d'aide d'urgence à l'économie pour éviter les licenciements et les faillites. L'UPCF salue cette décision du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a assoupli les mesures liées aux baux commerciaux et les a complétées, corrigeant ainsi la disparité entre petites, moyennes et grandes entreprises qui existait jusqu'alors. Cette mesure est désormais étendue aux entreprises propriétaires de surfaces commerciales. En effet, ces dernières pourront, à l'instar des locataires, bénéficier d'un remboursement des intérêts hypothécaires pendant 2 mois. Cette mesure rétablit ainsi une équité entre propriétaires et locataires de surfaces commerciales. Les chambres fédérales n'ayant trouvé aucun compromis sur ce dossier, l'UPCF espère qu'un soutien complémentaire de la Confédération pourra être décidé lors de la prochaine session.

Pour contrer la drastique chute de revenus publicitaires des médias, un soutien total de 5,34 millions de francs a été alloué aux médias fribourgeois. Cette décision satisfait l'UPCF qui relève leur importance capitale, particulièrement en temps de crise. Enfin, grâce au soutien fédéral destiné aux start-ups sous forme de cautionnements garantis qui complète l'aide cantonale et permettra aux nouvelles entreprises de considérer l'avenir d'une manière plus sereine.

Cependant, l'UPCF constate que certaines inégalités concernant les travailleurs indépendants et les dirigeants d'entreprise persistent toujours (voir communiqué du 22.04.2020). L'UPCF lance un second appel au Conseil d'Etat en soulignant l'urgence de procéder à la correction de ces inégalités. Elle sollicite en outre un effort particulier en faveur des entreprises n'ayant pas cessé leurs activités et qui doivent supporter des coûts supplémentaires élevés. L'UPCF espère ainsi que de nouvelles mesures, cantonales ou fédérales, répondront prochainement à ces demandes.

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF

079 647 02 47

reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF

079 262 04 70

daniel.buerdel@upcf.ch

Valentin Clivaz – Responsable communication de l'UPCF

078 810 91 12

valentin.clivaz@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faïtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service quelque 7'500 membres. Actuellement, elle gère plus de 60 associations professionnelles, 16 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 8 commissions paritaires.